



Marie-Noëlle Battistel

Députée de la 4^{ème} circonscription de l'Isère

La lettre d'info

Plan de relance : allier relance économique, justice sociale et transition écologique

Notre pays traverse une crise historique. Si j'espère que le pire de la crise sanitaire est définitivement derrière nous, nous devons d'ores et déjà affronter les conséquences économiques du nécessaire confinement de la population et de la fermeture administrative de notre économie qui s'en est suivie.

Le groupe des députés Socialistes et apparentés dont je suis membre s'est mobilisé dès le début de la crise, afin d'être en capacité de proposer un robuste plan de relance de l'économie, fondé sur la justice sociale et fiscale et la solidarité, tout en mettant notre pays sur la voie de la transition écologique.

Le gouvernement a dit s'attendre à une chute du PIB de 11 % pour l'année 2020. Il y a donc urgence, nous ne pouvons pas attendre la rentrée pour un plan de relance comme l'envisage le gouvernement. C'est tout de suite qu'il faut répondre à la crise sociale. Ce qui ne nous empêche pas de réfléchir au "monde d'après".

Notre plan pèse près de 130 milliards d'euros pour se donner les moyens de répondre à l'urgence. Premier objectif : éviter coûte que coûte que la crise économique ne se transforme en crise sociale. Chaque jour perdu accroît la facture et la fracture. C'est pourquoi, il est tourné en priorité vers les premières victimes de la crise. Vers toutes celles et tous ceux qui n'ont pas pu se nourrir à leur faim, qui peinent à payer leurs loyers, ou qui craignent de perdre leur emploi et de ne pouvoir en retrouver un. Il vise également à répondre à la détresse de notre jeunesse qui risque de basculer vers une précarité encore plus grande au moment de se présenter sur le marché du travail.

Première décision à prendre rapidement et facilement pour répondre tout de suite à la crise sociale : l'abrogation totale de la réforme de l'assurance-chômage qui va aggraver la crise sociale. Seconde décision tout aussi rapide : la prolongation du chômage partiel afin de maintenir le maximum de Français dans l'emploi jusqu'à la reprise de l'activité. Préserver les droits des chômeurs et lutter contre le chômage massif pour éviter la fracture sociale !

Pour répondre tout de suite à la crise économique, nous défendons depuis déjà plusieurs semaines quatre impératifs :

1 - Un soutien massif à la consommation. Nous devons tirer toutes les leçons de ce qui n'a pas marché lors de la réponse à la crise de 2008. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est concentré sur une politique de l'offre. Or, si nous

voulons redémarrer la machine économique, il faut que la consommation reparte dans notre pays.

Certains Français ont épargné pendant le confinement, nous devons maintenant favoriser la consommation. Nous avons proposé la création d'une aide de 300 euros par mois, majorée de 100 euros par enfant, pour les familles aux plus bas revenus. Le gouvernement l'a refusée. Nous avons proposé un vrai chèque vacances entre 300 et 700 euros – le secteur du tourisme a besoin de vacanciers – auquel le gouvernement n'a pas donné de suite concrète.

2 - Une attention toute particulière à la situation de nos petites et moyennes entreprises durement frappées par le confinement. Nous avons déjà présenté un plan pour le secteur du tourisme il y a quelques semaines. Nous devons également soutenir le monde du bâtiment, et nous avons proposé pour cela un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments à travers une prime pour le climat.

3 - L'argent public ne peut pas être donné sans contrepartie. Nous avons déjà proposé au tout début de la crise qu'aucun dividende ne soit versé par une entreprise aidée par l'Etat. L'annonce, ce 29 mai par Renault, de la suppression de 4 600 emplois et de la fermeture à minima du site de Choisy-le-Roi après l'annonce par le Président de la République d'un plan de 8 milliards d'euros pour l'industrie automobile, doit nous amener à avoir des exigences plus fortes en matière de maintien de l'emploi et des capacités de production en France.

4 - La prise en compte du défi climatique. En soutenant les industries en difficulté et en relançant notre économie, nous devons tracer le chemin vers la France de demain. Cela passera notamment par la réorientation des investissements publics et privés vers la transition énergétique. Les collectivités, qui sont les premiers investisseurs publics de France, devront être massivement soutenus et incités à renforcer leur action sur le plan écologique.

Cette sortie de crise nous offre l'opportunité d'un véritable virage écologique et social. Notre plan de relance nous donne les outils pour engager ces transitions. Nous le défendons à l'Assemblée.



Prime pour le climat : mettre la transition écologique au coeur de la relance économique

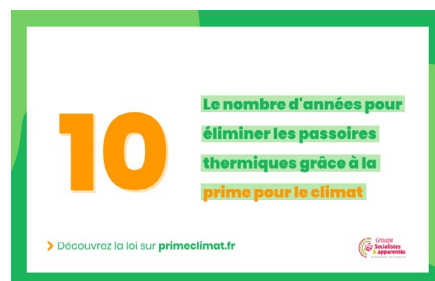
Alors que notre économie est déjà sérieusement impactée par la crise sanitaire, il est de notre responsabilité de la remettre sur pieds. Mais cela ne pourra se faire qu'en reposant sur la solidarité et la justice sociale, tout en prenant en compte la nécessaire transition écologique.

C'est précisément pour répondre aux urgences sociale et climatique, que mon groupe parlementaire, Socialistes et apparentés, a mis au point une « Prime pour le climat » qui propose des bases nouvelles, mêlant transition écologique et justice sociale pour refonder le contrat social. Diminution de nos émissions, lutte contre la précarité énergétique et création d'emplois durables : notre projet est ambitieux.

Le bâtiment représente 43% de la consommation d'énergie finale en France et compte pour près du quart des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, la rénovation énergétique des logements constitue un gisement majeur de bénéfices environnementaux, mais aussi économiques car elle permettra de générer un grand nombre d'emplois dans le bâtiment, ou encore sociaux puisqu'à l'heure actuelle ce sont 12 millions de français modestes qui vivent dans des passoires thermiques.

Alors que la France s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, nous rénovons à l'heure actuelle environ 156 000 logements par an. Nous devons en rénover 760 000 chaque année si nous voulons atteindre l'ambitieux mais nécessaire objectif que nous nous sommes fixés.

Cette Prime pour le climat est à la hauteur de cette ambition. Nous nous battons à l'Assemblée nationale pour convaincre une majorité de députés à voter en faveur de ce dispositif ambitieux, durable et créateur d'emplois.



En résumé, la Prime pour le climat c'est :

- ✓ 510 milliards d'euros d'investissement en 30 ans
- ✓ L'élimination des passoires thermiques de catégorie F et G en seulement 10 ans
- ✓ La sortie de 12 millions de personnes en situation de précarité énergétique
- ✓ Un accompagnement personnalisé des bénéficiaires par l'AAH
- ✓ 0€ à déboursier au moment des travaux par le biais d'une avance remboursable
- ✓ Une subvention allant jusqu'à 50% du montant des travaux éligibles selon le niveau de ressource des bénéficiaires
- ✓ Un remboursement différé de la part remboursable après subvention, sur un rythme mensuel ou au moment de la revente du logement
- ✓ Une rénovation globale et performante ouverte aux propriétaires occupants comme aux bailleurs



Printemps de l'évaluation : Crédits de la Mission écologie, développement et mobilités durables

Mercredi 3 juin dernier, se déroulait à l'Assemblée nationale le « Printemps de l'évaluation ». C'est le moment où les députés exercent leur fonction de contrôle de l'action de l'exécutif et de l'exécution budgétaire de l'année passée.

Je regrette toutefois qu'aucun membre du gouvernement n'ait été présent pour entendre nos remarques et nos réflexions sur l'exécution, par le gouvernement, des crédits votés souverainement par le Parlement. Une fois de plus ce mépris du Parlement affaiblit son rôle de contre-pouvoir. Cela n'est pas une première tant, à plusieurs reprises, le pouvoir exécutif et sa majorité LREM/Modem sont passés outre toutes les prérogatives de l'Assemblée nationale.

J'ai donc été chargée d'examiner, d'analyser et de formuler des remarques sur l'exécution des crédits de la Mission budgétaire écologie, développement et mobilités durables. Les crédits budgétaires qui lui sont dédiés tendent à prendre une place de plus en plus importante tant les politiques publiques qu'elle finance sont essentielles.

Ainsi, j'ai pu notamment rappeler que les crédits dédiés au secteur de l'aviation ont été moins importants que prévus, réduisant la capacité de la Direction générale de l'aviation civile à mener ses ambitieux projets d'investissements

pour les années à venir alors que ce secteur doit se réinventer à l'aune de la transition écologique.

J'ai également pu dénoncer les récentes modifications de certains dispositifs comme le bonus-malus ou la prime à la conversion, qui les a complexifiés au détriment de leur efficacité. J'ai rappelé l'importance du dispositif chèque-énergie institué en 2015, mais qui fait l'objet d'un accompagnement insuffisant de la part du gouvernement, ce qui a conduit de nombreux français qui sont en mesure d'en bénéficier, à ne pas s'en saisir.

De même les crédits en faveur de la réhabilitation thermique des bâtiments sont trop faibles. J'ai enfin pu constater que de trop nombreuses dépenses fiscales défavorables à l'environnement étaient en vigueur. J'ai donc demandé à ce que les efforts soient accrus afin que les dispositifs mêlant justice sociale et efficacité environnementale puissent déployer tous leurs effets, sans que rien ne puisse entraver nos efforts en faveur de la nécessaire transition énergétique.

Auditions : malgré la distanciation, le travail se poursuit

Depuis le début de la crise sanitaire, le rythme de travail en commission des affaires économiques n'a pas faibli. Ce travail est essentiel, notamment pour entendre les acteurs des secteurs d'activité touchés par la crise, identifier les difficultés, les failles et faiblesses des dispositifs instaurés jusqu'alors, et prendre en compte les besoins pour apporter des réponses le plus rapidement possible. Ces deux dernières semaines, j'ai participé aux auditions suivantes :

- Thierry Breton, Commissaire européen chargé du marché intérieur
- Yves Vériet, Secrétaire Général de FO
- Pierre Goguet, Président de CCI France
- Corinne Le Quéré et Olivier Fontan, Présidente et directeur exécutif du Haut conseil pour le climat
- Martin Bouygues, PDG de Bouygues
- Jean-Dominique Sénard, PDG de Renault
- Philippe Martinez, Secrétaire général de la CGT

Dans le cadre du du groupe de travail Energie :

- Société française d'énergie nucléaire (SFEN)
- Association nationale pour le développement de la mobilité électrique (AVERE)

Et dans le cadre de la mission d'information sur les friches industrielles, commerciales et administratives :

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Direction générale de la prévention des risques (DGPR)





Difficultés d'accès à l'IVG en période de crise sanitaire

En tant que rapporteure d'une Mission d'information sur l'accès à l'interruption volontaire de grossesse en France depuis plusieurs mois maintenant – et dont le rapport sera publié dans les prochaines semaines – je me suis intéressée de près aux difficultés qu'ont pu rencontrer les femmes dans ces démarches au cours de la période de confinement.

C'est pourquoi, après avoir attiré l'attention du gouvernement sur ce sujet peut être moins médiatisé mais non moins essentiel, par plusieurs courriers au Ministre de la Santé et des Solidarités ainsi qu'à la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, ou encore en apportant mon soutien à une tribune cosignée par une centaine de professionnels de l'IVG, j'ai souhaité poser une Question au gouvernement le mardi 2 juin dernier.

Le confinement de la population a entraîné un recul des droits des femmes en accentuant les difficultés d'accès à l'IVG pour un nombre important d'entre elles. En effet, afin d'éviter la contamination de leurs équipes, les plannings familiaux ont été obligés de fermer leurs portes et de fonctionner sur la base d'un service minimum, s'efforçant de répondre au mieux aux demandes des femmes. Plus encore, la plupart des hôpitaux observent une baisse d'activité en matière d'IVG.

Si le gouvernement a agi en instaurant un numéro vert, en facilitant la téléconsultation, en étendant le délai de réalisation des IVG médicamenteuses hors milieu hospitalier, cela demeure insuffisant. Il est indispensable que chaque femme puisse disposer d'une solution adaptée à sa situation personnelle. L'IVG médicamenteuse est une réponse mais ne saurait constituer à elle seule une unique solution.

Alors qu'avec mon groupe parlementaire nous avons proposé à plusieurs reprises que, pendant la durée de l'état d'urgence et jusqu'à trois mois après sa cessation, l'IVG puisse être pratiquée au minimum jusqu'à la fin de la quatorzième semaine de grossesse, nous nous sommes toujours heurtés à un refus du gouvernement.



C'est pourquoi, j'ai souhaité interpeller à nouveau le gouvernement afin de lui demander, de vive voix, quand il allait enfin permettre cette mesure répondant à la détresse des femmes et mettre fin à ce malheureux recul des droits des femmes. Malheureusement, une fois encore, le gouvernement par la voix du Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, a éludé le sujet et n'a pas souhaité motiver son refus. Je le regrette mais je reste déterminée afin que les entraves à l'accès à l'IVG soient levées.

*Retrouvez ma question au Gouvernement
en cliquant ici.*

*Retrouvez également le documentaire "avortement,
le prix à payer" diffusé sur France 5.*

Fonds d'indemnisation pour les victimes du Covid-19

Toujours force de propositions, notre groupe propose également un Fonds d'indemnisation pour les victimes du Covid-19.

Ce fonds d'indemnisation est destiné à toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 16 mars dernier et qui ont contribué à assurer la continuité des services essentiels à la nation (sapeurs-pompiers, éboueurs, professionnels de santé, caissiers...).

Il s'étend même aux bénévoles des associations qui ont continué, dans des conditions exceptionnellement difficiles, à subvenir aux besoins des plus fragiles. Ce fonds se veut analogue à celui créé à destination des victimes de l'amiante, doit être instauré le plus rapidement possible et nous espérons convaincre une majorité de parlementaires de l'adopter.